



REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

Le SIVOS Jules Ferry avec le concours des enseignants organise un service d'Etude Dirigée après la classe pour les enfants de l'école élémentaire (CP – CM2).

Fonctionnement

L'étude dirigée commencera dès septembre. Ce service propose aux familles différentes possibilités d'accueil :

- Tous les soirs de 16 h 30 à 18 h 00 (lundi, mardi, jeudi).
- Inscription particulière (exemple : uniquement le lundi ou uniquement les mardis et vendredis, etc...).

L'étude comprendra au minimum 5 enfants et au maximum 12.

Il n'y a pas d'étude la dernière semaine avant les vacances d'été. Elle se terminera le jeudi 24 juin 2027.

Organisation du Service

A 16 h 30 les élèves ne quittent pas l'école. Ils sont pris en charge par le surveillant d'étude. Les enfants sont accueillis dans la cour ou sous le préau en cas de pluie pour 30 minutes de récréation : pour goûter (le goûter n'est pas fourni), se détendre, aller aux toilettes ... A l'issue de ces 30 minutes, les élèves sont conduits dans une salle de classe pour y faire leurs devoirs. Chaque élève doit avoir pendant le temps de l'étude un comportement correct, doit se montrer motivé pour faire ses devoirs afin de ne pas gêner le travail de ses camarades. Dans tous les cas, les parents veilleront à ce que leur enfant dispose du matériel nécessaire à un travail productif.

Sortie des élèves à 18 heures :

1ère possibilité : Les enfants sont récupérés à la porte de la salle polyvalente par le représentant légal de l'enfant ou à un adulte habilité par ce dernier, muni d'un justificatif d'identité. Un document sera à remplir en début d'année par les parents pour signaler le nom de ces personnes.

2ème possibilité : Avec l'autorisation de sortie signée par les parents, l'enfant pourra quitter l'école seul.

3ème possibilité : les parents ne peuvent pas récupérer leur enfant à 18 heures, il est donc confié à la garderie périscolaire. Dans ce cas, ce service est facturé en plus par la communauté de communes Roumois Seine et l'inscription de l'enfant doit être faite au préalable.

TSVP

Retards et absences

Les parents qui pourraient éventuellement être en retard, sont invités à téléphoner à l'école pour prévenir (Tél. 02.32.57.82.67).

Toute absence doit être signalée au moins la veille et ne fait l'objet d'aucun remboursement ni report.

Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité du SIVOS Jules Ferry dès lors qu'ils sont confiés à l'étude soit de 16 h 30 à 18 h 00. En dehors de ces horaires, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Tarifs

La facturation est effectuée par le SIVOS Jules Ferry et mise en recouvrement par la Trésorerie de Pont-Audemer, à l'issue de chaque période.

Tarif applicable à la rentrée scolaire 2026/2027 :

	Tarif / enfant	Tarif cumulé
1 ^{er} enfant	65.00 €	65.00 €
2 ^{ème} enfant	45.00 €	110.00 €
3 ^{ème} enfant	40.00 €	150.00 €
4 ^{ème} enfant	30.00 €	180.00 €
Tarif à la séance : 5 € limité à 5 séances par période		

Les périodes correspondent au temps scolaire entre les vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques, Été). Il y a donc 5 périodes dans l'année.

Les absences des enfants ne donneront pas lieu à déduction ni report sur une autre période.

Païement des séances

- Par prélèvement automatique. Merci de joindre un RIB à l'adresse mail suivante : sivosetreville@orange.fr. Un mandat SEPA vous sera transmis, vous devrez le retourner signer afin de finaliser l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée.
- **Le paiement TIPI par internet est possible, à partir de cette année, en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr (indications sur votre facture).**
- Les règlements par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, ou en numéraire (au Trésor Public de Pont-Audemer) restent possibles.

L'absence de paiement du service, les retards de paiement, sont autant de causes d'exclusion.

Sylvain GALLAIS

Président du SIVOS Jules Ferry